



AVIS PULBIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale par intérim de la **Municipalité de Cloridorme**, conformément à l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale* :

1. **Dépôt du rôle** : Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Cloridorme pour les exercices financiers **2027, 2028 et 2029** a été déposé au bureau municipal le 3 septembre 2026.
Tout intéressé peut en prendre connaissance à l'Hôtel de Ville situé au 472, route 132, Cloridorme, durant les heures normales d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 00 à 16 h 00.
2. **Marché de référence** : Les valeurs qui y sont inscrites reflètent les conditions du marché immobilier au **1er juillet 2025**.
3. **Demande de révision** : Toute personne qui a un intérêt à cette fin peut, en vertu de l'article 74 de ladite loi, déposer une demande de révision relative à une inscription au rôle.
 - **Formulaire et frais** : La demande doit être faite sur le formulaire officiel prescrit à cette fin, disponible à l'Hôtel de Ville ou auprès de la MRC de La Côte de Gaspé. Elle doit obligatoirement être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de tarification applicable.
 - **Lieu de dépôt** : La demande dûment complétée doit être déposée par écrit ou envoyée par courrier recommandé à l'adresse de la municipalité ou directement aux bureaux de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (la MRC).
 - **Date limite** : Pour être recevable, la demande de révision doit impérativement être déposée ou expédiée avant le **1er mai 2027** (ou le 120e jour suivant l'expédition de l'avis d'évaluation si celle-ci est ultérieure).

Fait et donné à Cloridorme, ce 21 septembre 2026

Léona Francoeur

Directrice générale par intérim
